

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** SCHNEXAGON

**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 12.12.2018

**Version remplacée:** 2.0.1, établi le: 13.07.2017

**Région:** CH

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**SCHNEXAGON**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit chimique pour la construction, la modernisation et la réparation.

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

LUGATO GmbH & Co. KG  
Großer Kamp 1  
D-22885 Barsbüttel

N° de téléphone +49 (0)40 694 07-0

N° Fax +49 (0)40 694 07-109 + 110

**Service émetteur / téléphone**

Départements TS, téléphone : +49 40 694 07-222

e-mail: [technik@lugato.de](mailto:technik@lugato.de)

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

[technik@lugato.de](mailto:technik@lugato.de)

**Identification de l'importeur**

**Adresse**

Puag AG  
Oberebenestrasse 51  
CH-5620 Bremgarten

N° de téléphone +41 41 56 648 88 00 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

N° Fax +41 41 56 648 88 60 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

e-mail [info@puag.ch](mailto:info@puag.ch)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique: Tél.: 145

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 3; H412

Eye Dam. 1; H318

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 12.12.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 13.07.2017

Région: CH

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

#### Pictogrammes de danger



SGH05

#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Mentions de danger (UE)

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208

Contient (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

#### Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

#### Informations relatives à l'étiquetage

Produit classé et étiqueté d'après les Ordonnance sur les produits chimiques (Ochim, RS 813.11).

## 2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Caractérisation chimique

Peinture à l'huile aux agents tensioactifs contenant standolie d'huile de bois -évaporation Kopal, standolie d'huile de lin, standolie d'huile de ricin, terpène d'orange, tensioactifs, siccatifs (calcium, cobalt, manganèse ).

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 12.12.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 13.07.2017

Région: CH

## Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	
1	<b>Naphta lourd (pétrole), alkylation</b>			
	64741-65-7 265-067-2 649-275-00-4 01-2119472146-39	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 4; H413	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
2	<b>hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, &lt;2 % aromate</b>			
	- 918-481-9 - 01-2119457273-39	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
3	<b>Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium</b>			
	68891-38-3 500-234-8 - 01-2119488639-16	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 3; H412	< 5,00	% en poids
4	<b>propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N acyles de coco, hydroxydes, sels internes</b>			
	61789-40-0 263-058-8 - -	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	< 5,00	% en poids
5	<b>(R)-p-mentha-1,8-diène</b>			
	5989-27-5 227-813-5 601-029-00-7 01-2119529223-47	Aquatic Acute 1; H400 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 1; H410	< 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
3	-	Eye Irrit. 2; H319: C >= 5% Eye Dam. 1; H318: C >= 10%	-	-

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

#### Après inhalation

Aucune mesure particulière.

#### Après contact cutané

Éliminer avec un chiffon ou du papier. Laver immédiatement à l'eau et au savon.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 12.12.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 13.07.2017

Région: CH

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Agent d'extinction approprié**

Mousse

**Agent d'extinction non approprié**

Eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les secouristes**

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

Danger de dérapage en cas de déversement du produit.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Veiller à la bonne aération des locaux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans rubrique 8.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Le produit est difficilement inflammable.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel.

**Température de stockage recommandée**

Valeur 5 - 30 °C

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver le produit dans des récipients fermés.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Aucun(e) n'est connu(e).

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 12.12.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 13.07.2017

Région: CH

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
	MAK (SUVA)		
	D-Limonen / D-Limonène		
	VLE (courte durée)	80	mg/m <sup>3</sup> 14 ml/m <sup>3</sup>
	VLE (8h)	40	mg/m <sup>3</sup> 7 ml/m <sup>3</sup>
	Remarque/s	S SSC	

#### Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

##### valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium			68891-38-3 500-234-8
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	2750 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	175 mg/m <sup>3</sup>
2	(R)-p-mentha-1,8-diène			5989-27-5 227-813-5
	dermale	à court terme (aiguë)	local	222 µg/cm <sup>2</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	33,3 mg/m <sup>3</sup>

##### valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium			68891-38-3 500-234-8
	orale	(chronique) à long terme	systémique	15 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1650 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	52 mg/m <sup>3</sup>
2	(R)-p-mentha-1,8-diène			5989-27-5 227-813-5
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,76 mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	local	0,111 mg/cm <sup>2</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	8,33 mg/m <sup>3</sup>

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 12.12.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 13.07.2017

Région: CH

## valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium		68891-38-3 500-234-8	
	Eau	eau douce	0,24	mg/L
	Eau	eau marine	0,024	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,071	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	5,45	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,545	mg/kg poids sec
	sol	-	0,946	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10000	mg/L
2	(R)-p-mentha-1,8-diène		5989-27-5 227-813-5	
	Eau	eau douce	0,0054	mg/L
	Eau	eau marine	0,00054	µg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,32	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,13	mg/kg poids sec
	sol	-	0,262	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1,8	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	3,33	mg/kg nourriture

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

Aucune mesure particulière nécessaire.

#### Protection des yeux / du visage

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié

Gants protecteurs imprégnés de nitrile

#### Divers

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 12.12.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 13.07.2017

Région: CH

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat/Couleur</b>	
liquide, visqueux	
jaunâtre à blanc; laiteux	
<b>Odeur</b>	
odeur d'éther	
<b>Seuil d'odorat</b>	
Donnée non disponible.	
<b>pH</b>	
Valeur	6,0 - 6,5
<b>Point d'ébullition / Zone d'ébullition</b>	
Valeur	env. 100 °C
<b>Point de fusion / Zone de fusion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point de solidification / Intervalle de solidification</b>	
Valeur	env. -1 °C
<b>Point de décomposition / Zone de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Propriétés comburantes</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Propriétés explosives</b>	
Le produit n'est pas explosif.	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Pression de vapeur</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité de vapeur</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Taux d'évaporation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité relative</b>	
Valeur	1,008
<b>Densité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	
Remarque/s	difficilement soluble

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 12.12.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 13.07.2017

Région: CH

Solubilité(s)
Donnée non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau
Donnée non disponible.

Viscosité			
Valeur	13,8	-	16,6 dPa*s
Température de référence		20	°C
Type	dynamique		
Valeur	1369,4	-	1643,9 mm <sup>2</sup> /s
Température de référence	9	4	°C
Type	cinématique		

## 9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel.

### 10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation; Acides

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
DL50		4100	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
DL50		> 2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 12.12.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 13.07.2017

Région: CH

Toxicité aiguë par inhalation			
Donnée non disponible.			

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 404	
Source		ECHA	
Évaluation		irritant	
2	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
Durée d'exposition		4	h
Méthode		OCDE 404	
Source		ECHA	
Évaluation		Non irritant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		fortement irritant	
2	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		Non irritant	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
2	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		souris	
Méthode		OCDE 429	
Source		ECHA	
Évaluation		sensibilisant	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
Type d'examen		Chromosome aberration test	
Espèces		Chinese Hamster Ovary (CHO-K1) cells	
Méthode		OECD 473	
Source		ECHA	

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 12.12.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 13.07.2017

Région: CH

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
Source Evaluation/Classement		ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
Voie d'exposition		orale	
Durée d'exposition		103	semaines
Espèces		rat	
Méthode		OECD 451	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		1650	mg/kg bw/d
Espèces		souris	
Méthode		OECD 407	
Source		ECHA	

Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée			
Un contact prolongé et répété avec la peau peut entraîner des réactions allergiques sous forme de rougeur de la peau chez des personnes sensibles.			

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
CL50		7,1	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces		Danio rerio	
Méthode		OCDE 203	
Source		ECHA	
2	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
CL50		0,72	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces		Pimephales promelas	
Méthode		OCDE 203	
Source		ECHA	

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 12.12.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 13.07.2017

Région: CH

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
CE50		7,4	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	227-813-5
CE50		0,36	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
ErC50		27,7	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
NOEC		0,95	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OECD 201		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
CE50		>	10000
Durée d'exposition		16	h
Espèces	Pseudomonas putida		
Méthode	DIN 38412 T.8		
Source	ECHA		

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Alcools C12-14 éthoxylés, les sulfates, les sels de sodium	68891-38-3	500-234-8
Type	diminution du COD (carbone org. dissous)		
Valeur		100	%
Durée		14	jour(s)
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** SCHNEXAGON

**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 12.12.2018

**Version remplacée:** 2.0.1, établi le: 13.07.2017

**Région:** CH

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

## 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres informations

### Autres informations

Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

### 14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : SCHNEXAGON

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 12.12.2018

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 13.07.2017

Région: CH

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

##### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

##### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

##### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

##### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

##### **Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)**

Valeur VOC	140	g/l
------------	-----	-----

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### **Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

#### **Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### **Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

# Fiche de données de sécurité CE

---

**Nom commercial :** SCHNEXAGON

**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 12.12.2018

**Version remplacée:** 2.0.1, établi le: 13.07.2017

**Région:** CH

---

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.  
Prod-ID 672556